

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2019/049

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 20

SÉANCE EN DATE DU 04 AVRIL 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 7 : ATTRIBUTION DE MARCHES B. AMENAGEMENT DE LA VOIRIE RUE DE L'ESPIEGLE

Monsieur le maire explique que ce projet consiste à aménager la rue de l'Espiegle :
« La voirie en place est fortement dégradée, la structure de chaussée est très hétérogène et aucune bordure n'est présente dans la rue.

En 2018, le syndicat des eaux a procédé au renouvellement de la conduite d'eau potable. Au printemps 2019, la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences va procéder à la demande de la commune au renouvellement des réseaux d'assainissement (réseaux eaux usées et pluviales).

Les travaux de voirie finaliseront les travaux de rénovation de cette rue.

Les principales caractéristiques de l'aménagement projeté sont :

- la mise en place d'une nouvelle structure de chaussée ;
- la mise en place de bordures et d'un caniveau excentré de type « waterline » permettant de recueillir les eaux pluviales de la chaussée ;
- la création d'un espace pour piétons sur un coté de la rue ;
- la mise en place d'un nouvel enrobé sur l'intégralité de la voirie ;
- la création d'un passage piéton sur la rue Jean Moulin afin de créer une jonction piétonne sécurisée entre la rue de l'Espiegle et le trottoir de la rue Jean Moulin.

Le coût prévisionnel des travaux, estimé par le bureau d'études MK Etudes, s'élève à 144 271,15 euros H.T. soit 173 125,38 € T.T.C.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. le maire,

Suite à une consultation d'entreprises passée sous la forme d'une procédure adaptée (art 27 du décret du 25 mars 2016 n°2016-360 relatif aux marchés publics),

Sur avis de la commission d'appel d'offres réunie en dates du 11 mars 2019 et du 18 mars 2019,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale, des Finances et de l'Agriculture,

A l'unanimité des voix,

Décide :

- d'attribuer le marché d'aménagement de la voirie rue de l'Espiegle à l'entreprise TPDL de Sarreguemines pour un montant de **127 821 ,60 € H.T. soit 153 385,92 € T.T.C.**
- décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir avec l'entreprise retenue,

Envoyé en préfecture le 12/04/2019

Reçu en préfecture le 12/04/2019

Affiché le



ID : 057-215706284-20190412-2019_049-DE

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération ainsi que toute pièce s'y rattachant,
- prend acte que des crédits suffisants ont été prévus au budget primitif principal de 2019.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 12 avril 2019

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 12 avril 2019
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,
Jean-Paul SCHMITT